

Image not found or type unknown



Prélèvement sans prévenir

Par **Lilou1963**, le **25/08/2016** à **10:51**

Bonjour

Actuellement je rembourse un crédit à la consommation tous les mois de 176 euros . Aucun prélèvement refusé.

En consultant mon compte, je vois un prélèvement en plus de 48.00 euros sans me prévenir. je reçois un courrier de la société de crédit en me précisant que cette somme est un impayée.

J'ai contacté la société qui me précise que cette somme est un du de 2010.

Je ne retrouve pas de trace de cet impayé.

Au vu de la de l'année 2010 la société peut elle m'obliger a payé cette dette ?

Merci de vos réponse

Cordialement

Lilou